



Augmentation de pension alimentaire

Par **katou12**, le **10/07/2011** à **20:48**

Bonjour,
j'aimerais savoir si mon ex peut me demander une augmentation de pension alimentaire chaque année prétextant que ma fille grandit. Je lui indexe déjà chaque année la pension alimentaire et si chaque année elle a gain de cause à ses 18 ans j'arriverai à 550 euros!!!

Par **mimi493**, le **11/07/2011** à **01:53**

L'indexation de la pension n'est pas une faveur que vous lui faites, c'est une exigence par jugement et c'est fait pour compenser la hausse du coût de la vie (et quand on sait que l'indice des prix ne reflète que si peu la hausse réelle du coût de la vie au quotidien ... elle n'est pas gagnante, loin de là)

La PA s'évalue selon les besoins de l'enfant et les moyens des parents, si les besoins augmentent, c'est un motif pour demander une hausse

Par **cocotte1003**, le **11/07/2011** à **08:16**

Bonjour, l'indexation est une obligation que vous avez et que vous devez faire spontanément chaque année. Les autres augmentations ne sont pas obligatoires, que les besoins de votre fille changent, d'accord, mais c'est au JAF d'en décider, cordialement